

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	10	7

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation
 02/09/2023

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André— GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel et ZIPPEL Florianne,

Absents excusés : BENOIT Pierre - TROSZCZYNSKI Céline - ZIPPEL Florianne,

Nombre de Procuration :3, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu, TROSZCZYNSKI Céline à BERGER Delphine et ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie

Secrétaire de séance : BERGER Delphine

DCM 184/2023 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023

A la lecture de ce procès-verbal en votre possession,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023 annexé

MODIFIE le présent PV concernant le retrait des délégations de M. ERHARD en proposant de faire mention de la perte d'indemnité de fonction.

APPROUVE par 10 approbations le Procès-Verbal du 27 mars 2023

Fait à RAVILLE, le 09 juin 2023
 Conforme au registre
 « Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
Delphine BERGER